

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE25

présenté par

Mme Louwagie, M. Kamardine, M. Hetzel, M. Ray, M. Neuder, Mme Bonnivard, M. Forissier,
Mme Dalloz, M. Cordier, Mme Bonnet et Mme Corneloup

ARTICLE 2

Compléter la première phrase de l'alinéa 7 par les mots :

«, en associant les professionnels des métiers concernés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli

Cette modification de l'article 2 vise à préciser que les professionnels des métiers concernés sont associés à la réalisation du programme national d'orientation et de découverte des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du vivant, mis en place par l'Etat et les régions.